

**Service instructeur**

DEVI - Service eau, épuration et équipements  
ruraux

**Service consulté**

**SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR  
GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés le 30 juin 2017, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations au bénéfice des Communes de BELLEMAGNY, BERNWILLER, LAPOUTROIE, THANNENKIRCH et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler-Balschwiller et Environs, pour un montant total de subventions de 215 985 €.

Lors de sa réunion du 30 juin 2017, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Conseil départemental a proposé l'inscription des opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR) - Programme 2017**

Territoire « Piémont - Val d'Argent - Pays Welche »

- Commune de LAPOUTROIE : 1 opération d'alimentation en eau potable (Alimentation électrique du forage des Mérelles) représentant 17 730 € HT de travaux et 6 206 € de subvention (taux de 35 %).
- Commune de THANNENKIRCH : 1 opération d'alimentation en eau potable (Mise en place de dispositifs de désinfection de l'eau par ultraviolets) représentant 95 000 € HT de travaux et 33 250 € de subvention (taux de 35 %).

Territoire « Sundgau » :

- Commune de BELLEMAGNY : 1 opération d'assainissement (Opération regroupée de réhabilitation des ANC non conformes, lot 2) représentant 49 995 € HT de travaux éligibles et 9 999 € de subvention (taux de 20 %).
- Commune de BERNWILLER : 1 opération d'assainissement (Collecteur de transfert d'Ammertzwiler vers Bernwiler) représentant 387 100 € HT de travaux éligibles et 116 130 € de subvention (taux de 30 %).
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler-Balschwiller et Environs (Renouvellement de conduites principales – Tranche 2017) représentant 144 000 € HT de travaux éligibles et 50 400 € de subvention (taux de 35 %).

Dans ces conditions, je vous propose donc d'affecter définitivement ces opérations sur les crédits DSUR, gérés par l'Agence de l'Eau, pour un montant cumulé de subventions de 215 985 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT